

ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ DES DOCTORANT·E·S ET POST-DOCTORANT·E·S: ENTRE CONDITIONS CADRE ET EXPÉRIENCES CONCRÈTES

Noémie CHARDONNENS et Philippe BORNET

(Université de Lausanne, Faculté des lettres,

Section de français et Section de langues et civilisations slaves et de l'Asie du Sud / Décanat)

La présente contribution souhaite soulever quelques enjeux de la mobilité pour la carrière des jeunes chercheur·e·s, en précisant d'abord les modalités de quelques conditions cadre, au niveau théorique, puis en abordant quelques aspects susceptibles de présenter des problèmes concrets, à partir d'expériences rencontrées dans la réalité.

1. Conditions cadre de la mobilité: types de mobilité, raisons pour effectuer un séjour et financements

Mot en vogue au sein de la communauté universitaire, la mobilité reste un terme polysémique, susceptible de recouvrir des situations très différentes. Quelques jours à travailler sur un fonds d'archives à l'autre bout de la Suisse, un semestre en tant que chercheur·e invité·e dans une université outre-Atlantique, ou un engagement de plusieurs années comme enseignant·e-chercheur·e par un institut européen pourront tous être qualifiés de séjours de mobilité, quand bien même leur durée, leur but et leur financement varieront fortement. Si le concept de mobilité interroge, c'est donc en premier lieu parce qu'il désigne des réalités très différentes et implique des besoins variés. Ceux-ci pourront être liés à la situation personnelle du / de la chercheur·e en mobilité – en fonction par exemple de sa situation familiale –, mais aussi à son stade de carrière, à son statut et aux buts poursuivis.

Les raisons pour effectuer un séjour à l'étranger sont multiples. Il s'agit bien sûr d'abord de bénéficier de la proximité quotidienne avec un·e ou des chercheur·e·s (encadrement, collaboration) en intégrant une équipe ou un institut. Il peut également s'agir d'accéder à des sources matérielles ou des ressources documentaires, de se constituer un réseau, de se familiariser avec un autre système académique, ou encore de développer son profil académique par de l'enseignement ou l'acquisition de connaissances, voire d'une langue. De manière plus pragmatique, un séjour de recherche à l'étranger constitue bien souvent un passage obligé qui permet de se rendre concurrentiel sur un marché de l'emploi académique globalisé (en particulier en Suisse). Par ailleurs, plusieurs instruments de financement de carrière ont des conditions de mobilité.

C'est le cas des instruments du FNS, Ambizione (1 année minimum dans une institution autre que celle où la thèse a été soutenue) et Eccellenza (24 mois dans une institution autre que celle où la thèse a été soutenue, dont 12 mois minimum à l'étranger). Le subsidie PRIMA n'a quant à lui pas de condition formelle de mobilité, mais il s'agit d'un critère implicite qui pèse dans l'évaluation des candidatures pour cet instrument très compétitif. Enfin, la fonction de premier·ère assistant·e à l'UNIL suppose d'avoir effectué un séjour d'une année à l'étranger.

Les candidat·e·s à la mobilité peuvent solliciter plusieurs sources de financement. Pour les doctorant·e·s, les principales sont les suivantes:

Fonds national suisse (FNS)	Bourses Doc.Mobility (dernier délai de soumission au 1er septembre 2020)
	Subsidés de mobilité dans le cadre de projets FNS
Université et fondations liées à l'université	Faculté des lettres (déplacement en colloques/voyages de recherche)
	L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (financements pour déplacements)

	Société académique vaudoise (bourses et subsides pour les doctorant·e·s UNIL)
	Fondation pour l'Université de Lausanne (dès la 3 ^{ème} année de thèse; AD et boursier·ère·s FNS non éligibles)
	Accords des RI
Fondations privées	Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate (subsides ponctuels)
	Fondation Schindler (études médiévales)
	Fondation Sophie Afenduli (nationalité grecque ou études sur la Grèce)
	Fondation Zdenek et Michaela Bakala
Autres	Bourses des gouvernements étrangers, bourse de la Confédération (IN)

Solliciter une bourse de mobilité doctorale implique une démarche argumentative singulière: il s'agit de demander le financement d'un projet inséré dans un projet plus large (la thèse), d'ores et déjà commencé, en règle générale déjà financé, et qui se poursuivra après le séjour de mobilité. Ces particularités doivent se refléter dans la rédaction de la demande de fonds. Celle-ci devrait non seulement mettre en avant les éléments concrets du projet de mobilité et ses garanties de réussite, mais aussi insister sur l'articulation entre le projet de mobilité et la thèse. Le choix du / des lieu·x de séjour, de l'équipe d'accueil et la durée demandée devront également être justifiés, sans oublier d'évoquer l'impact du séjour sur le profil scientifique de la/du candidat·e.

Concernant la mobilité post-doctorale, les sources de financement principales sont les suivantes:

Fonds national suisse (FNS)	Bourses Early Postdoc.Mobility (dernier délai de soumission au 1er septembre 2020)
	Postdoc.Mobility
Université et fondations liées à l'université	L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (financements pour déplacements)
	Société académique vaudoise (bourses et subsides pour les docteur·e·s UNIL)
	Fondation pour l'Université de Lausanne
Fondations privées	Cogito Foundation (bourses de mobilité pour jeunes docteur·e·s)
	Fondation Schindler (latin médiéval)
	Fondation Sophie Afenduli (nationalité grecque ou études sur la Grèce)
EC/Horizon 2020/Horizon Europe 2021-2027	Marie Skłodowska-Curie Actions (bourses individuelles)
Autres	Bourses des gouvernements étrangers, bourse de la Confédération (IN)

Au niveau de la rédaction des projets, la forme de l'argumentation doit être pensée de manière stratégique. Il s'agit de mettre en avant les bénéfices du séjour en termes d'indépendance de la recherche, d'argumenter sur les spécificités du lieu de séjour (notamment quant au réseau que celui-ci permettra de développer), et, comme pour d'autres projets, de démontrer la *faisabilité* du projet dans le temps prévu, son *originalité* et son *adéquation avec le profil* du / de la chercheur·e.

2. Retours d'expériences et évolution des pratiques

Suite à de nombreux contacts avec les jeunes chercheur·e·s partis à l'étranger, quelques points susceptibles de poser problème sont revenus à plusieurs reprises: d'abord la question de la lettre d'accueil, qui est parfois communiquée au dernier moment. La recommandation est ici d'anticiper au maximum la demande de cette lettre auprès du / de la partenaire à l'étranger. Une autre difficulté concerne la demande des permis de séjour, qui, en fonction des pays, peut s'avérer particulièrement complexe, tout comme d'ailleurs le fait de remplir les obligations

locales en matière d'assurance maladie. Pour des séjours de courte durée, un constat récurrent est celui du temps d'acclimatation nécessaire, rendant des séjours de moins de 6 mois souvent moins enrichissants sur le plan académique: un point à soulever et à retenir dans l'optique de la prochaine refonte des bourses de mobilité doctorale. À un niveau personnel, le fait d'avoir un conjoint et un ou des enfant(s) complexifie l'organisation d'un séjour, et ce, malgré les dispositions de compensation financière du FNS: les problèmes concernent principalement la poursuite d'une carrière pour les deux conjoints et la synchronisation du calendrier. Enfin, il convient de prendre garde à l'impact sur le contrat de travail: à l'UNIL, celui-ci doit être résilié, avec une lettre faisant état d'une promesse de réengagement. Au niveau institutionnel, la mobilité des jeunes chercheur·e·s doit être coordonnée pour certaines grandes sections de la Faculté.

Les rapports entre mobilité et égalité sont complexes. Partir à l'étranger n'est pas simple pour les chercheur·e·s ayant des charges familiales. Le contexte évolue et le regard change, notamment avec une réflexion émergente autour des carrières duales ou de la prise en compte de mobilités flexibles, morcelées, courtes ou non conventionnelles, pouvant par exemple avoir lieu de manière informelle dans l'Université d'accueil du / de la conjoint·e. Le FNS a ainsi abandonné tout critère de mobilité (officiel du moins, voir ci-dessus) pour le subsidé PRIMA récemment mis en place pour des chercheuses ayant un potentiel pour devenir professeure. Le chemin est toutefois encore long et sans doute faudra-t-il encore de véritables changements dans les critères d'évaluation en termes de mobilité pour résoudre les problèmes posés en matière d'égalité.

Pour ce qui concerne l'évolution de la mobilité, une tendance semble se dessiner dans la direction de séjours de plus courte durée ou moins fréquents. Cela est lié à l'amélioration des possibilités de travail à distance, aux corpus de sources numérisés ou plus simplement à la diminution des budgets. Si l'on peut saluer la tendance d'éviter des déplacements superflus, cette évolution pose des défis particuliers pour les sciences humaines: d'une part, la recherche sur des «aires culturelles et linguistiques» représentées au sein de la Faculté des lettres ne peut se conduire sans mobilité dans ces régions (par exemple l'étude des langues et littératures allemandes, anglaises, françaises, indiennes, russes etc.). Par ailleurs, les interactions «informelles» avec des chercheur·e·s d'autres universités, cruciales pour le développement d'un réseau académique, ne peuvent être remplacées par des outils de travail à distance. Enfin, un séjour «long» de mobilité valorise le déplacement d'une manière beaucoup plus importante qu'une simple participation à un colloque (par exemple). Il convient donc d'afficher de la prudence à l'égard de la tendance à réduire l'offre de mobilité à l'égard des jeunes chercheur·e·s – une tendance peut-être héritée des sciences exactes, mais largement problématique pour la pratique des sciences humaines. Dans un contexte de rigueur budgétaire, et pour le contexte helvétique, une possibilité d'évolution intéressante pourrait consister en l'encouragement de la mobilité nationale entre universités de zones linguistiques différentes, représentant des cultures académiques distinctes. Bien évidemment, un tel développement devrait logiquement s'accompagner d'assouplissements dans les conditions de mobilité des différents outils de financement des carrières scientifiques évoqués plus haut.

Pour terminer, on évoquera différentes initiatives de l'UNIL et de la Faculté des lettres en faveur de la mobilité. Au niveau de l'UNIL, les maître·s-assistant·e·s et professeur·e·s assistant·e·s ont la possibilité d'obtenir une décharge d'enseignement de deux heures hebdomadaires pendant un semestre afin de pouvoir se consacrer à la préparation de demandes de subsides de recherche, notamment pour des séjours de mobilité. Plusieurs facultés, dont celle des Lettres, disposent de conseillère et de conseiller à la recherche, qui offrent conseils et relectures de projets. Différentes initiatives ont par ailleurs vu le jour ces dernières années afin d'améliorer la visibilité des sources de financement. Parmi elles, le site <https://www.open4research.eu/lausanne>, mais aussi <https://wp.unil.ch/eureka>, directement lié

à la Faculté des lettres. Ces éléments reflètent la prise de conscience, au niveau institutionnel, de la nécessité de soutenir et d'encourager la mobilité des chercheur·e·s.